

COMMUNE DE PLEYBER CHRIST
SEANCE ORDINAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 DECEMBRE 2014

L'an **deux mil quatorze** , le 4 décembre 2014 à 19 heures

le Conseil Municipal de la commune de Pleyber–Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Piriou maire,

Étaient présents : Piriou Thierry, Gaouyer Nathalie, Fer Michel, Larhantec Danièle, Croguennec Jean-François, Parcheminal Marie Claire , Huet Joël , Zouaillec Yvon, Jacq Christian, Dilasser Martine, , Da Silva Maria des Lourdes, Quere Joël , Rodde Sylvie, Péran Bruno, Vieillard Marie Claude, Goulhen Géraldine, Crenn Gilles, Le Jeune Gwénaëlle, Inizan Frédéric, Le Bozec Sandrine, Kerguillec Julien, Hameury Eddie.

Absents : Hardouin Christine (Procuration D Larhantec)

Secrétaire de séance : Nathalie Gaouyer *a été élue secrétaire*

**Décisions budgétaires modificatives CENTRE DE LOISIRS SANS
HEBERGEMENT**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2014

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	627	Services bancaires et assimilés	-10,00

Décisions budgétaires modificatives ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2014

COMPTES EN DEPENSE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Nature	Montant
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	-2 000,00
65	6541	Créances admises en non-valeur	-1 000,00
023	023	Virement à la section d'investissement	10 000,00
012	621	Personnel extérieur au service	-3 000,00
011	617	Études et recherches	1 000,00
5 000,00			

COMPTES EN RECETTE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Nature	Montant
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	-2 000,00
65	6541	Créances admises en non-valeur	-1 000,00
023	023	Virement à la section d'investissement	10 000,00
012	621	Personnel extérieur au service	-3 000,00
011	617	Études et recherches	1 000,00
5 000,00			

COMPTES EN DEPENSES INVESTISSEMENT

Chap	Article	Op	Nature	Montant
23	2315	117	Immobilisations corporelles en cours/Installa...	14 900,00
16	1641	OPFI	Emprunts en euro	100,00
15 000,00				

COMPTES EN RECETTE INVESTISSEMENT

Chap	Article	Op	Nature	Montant
16	1687	OPFI	Autres dettes	5 000,00
021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	10 000,00
15 000,00				

Décisions budgétaires modificatives BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2014

COMPTES EN DEPENSES FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Nature	Montant
66	666	Pertes de change	1 000,00
022	022	Dépenses imprévues	2 000,00
012	6451	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	13 000,00
012	6413	PERSONNEL NON TITULAIRE	15 000,00
012	64162	Emplois d'avenir	15 000,00
011	61558	Autres biens mobiliers	6 000,00
011	60631	Fournitures d'entretien	3 000,00
011	61523	Voies et réseaux	7 000,00
011	60632	Fournitures de petit équipement	20 000,00
011	61521	Terrains	27 000,00
109 000,00			

COMPTES EN RECETTES FONCTIONNEMENT

Chap	Article	Nature	Montant
74	74127	Dotation nationale de péréquation	23 000,00
74	74121	Dotation de solidarité rurale	11 000,00
74	7411	Dotation forfaitaire	30 000,00
75	758	Produits divers de gestion courante	15 000,00
013	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	30 000,00
109 000,00			

CREDITS A OUVRIR INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Op	Nature	Montant
27	274	OPFI	Prêts	5 000,00
5 000,00				

CREDITS A REDUIRE INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Op	Nature	Montant
23	2315	10007	Installations, mat et out techniqu...	-5 000,00
-5 000,00				

- Approbation fond de concours Morlaix communauté (perte de DGF)

Dans sa délibération du 22 septembre 2008, Morlaix Communauté a décidé de mettre en place un dispositif de fonds de concours ayant pour but d'aider les communes à financer leurs dépenses d'équipement. Ce dispositif a été reconduit en 2011 pour 3 ans puis cette année Morlaix Communauté, a décidé de pérenniser ce dispositif pour la période 2014 à 2016. **Chaque commune recevra annuellement et pendant 3 ans une subvention d'équipement** équivalente à celle perçue en 2013. Cette subvention sera versée annuellement au vu d'un état financier annuel et ne pourra pas être reportée ou cumulée.

Morlaix Communauté examinera les demandes de financement des communes de la manière la plus large possible.

Ces demandes devront bien entendu respecter le VI. de l'article L5216-5 du CGCT qui précise « *Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.*

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Trois conditions doivent être réunies pour affirmer le caractère légal du fonds de concours:

Le fonds de concours **n'est pas libre d'affectation** et doit être destiné à la **réalisation ou au fonctionnement d'un équipement**

La notion d'équipement, non définie juridiquement, renvoie à la notion d'immobilisation corporelle. Le fonds de concours peut donc concerner des équipements de superstructure comme des équipements sportifs ou des équipements d'infrastructure comme les voiries.

Le fonds de concours ne peut dépasser la part du financement supportée par le bénéficiaire du fonds de concours

Le fonds de concours doit être validé par **délibérations** concordantes (majorité simple) de l'EPCI et des **conseils municipaux** concernés.

Une **convention** devra être passée entre la Commune et Morlaix Communauté. Cette convention précisera notamment le montant maximum et les conditions de versement du fonds de concours.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, autorise le Maire à :

- **Solliciter** un fonds de concours permettant de financer les dépenses d'équipements auprès de Morlaix Communauté :
d'un montant de 41 727.€ / an pour les années -204-2015-2016
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention avec Morlaix Communauté

- Avenant contrat d'affermage

La commune de Pleyber-Christ a confié l'affermage de son service d'eau à la Nantaise des Eaux service depuis le 01/01/2008.

La commune a réalisé des investissements qui complètent et modifient le périmètre du contrat : Mise en place de compteurs de sectorisation, mise en place de chloration sur le réservoir de Bodassin.

Par ailleurs la loi Construire sans détruire impose au fermier contraintes supplémentaires d'exploitation depuis le 01 juillet 2012 en lui imposant d'abonder le guichet unique, répertoire des réseaux

Et enfin il convient d'intégrer au contrat d'affermage le traitement des surconsommations tel que prévu dans la loi Warsmann.

Après négociations, ces nouvelles charges ne feront pas l'objet d'un réajustement du tarif de base du contrat initial

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, autorise le Maire à :

- **Autorise** Le maire à signer l'avenant n°1 au contrat d'affermage

- Tarification chauffage bois

Depuis la mise en service du réseau de chaleur et des chaudières bois , la commune vend de l'énergie à la gendarmerie et à l'association « Au fil du Queffleuth et de la Penzé » à l'EHPAD « résidence du brug ». Des conventions ont été signées en ce sens.

L'article 4 des conventions précise que le prix de vente du Kwh de chaleur est révisé chaque année en fonction du coût de revient constaté à l'issue de l'année de fonctionnement précédente.

Après avoir fait le bilan de fonctionnement 2013-2014, il convient de d'établir le prix de vente à 70.0152 € le MW

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, autorise le Maire à :

- **Fixe le prix de vente du MW chauffage bois à 70.0152 €**

- Subvention

La commission Vie associative - Sport – s'est réunie afin d'allouer les compléments subventions 2014.

Léon- Tregor basket club 9 612 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE à L'UNANIMITE:

- Adopte la proposition de la commission

- Calendrier de fin d'année

Samedi 6 décembre telethon

Vœux à la population : dimanche 11 janvier 10h30 salle des fêtes

Vœux au personnel vendredi 16 janvier 19h au mille club

- Divers

Téléthon, ce samedi 6 à la salle des fêtes , des animations, vente de crêpes et de bonbons toute l'après midi

Reconduction de l'opération de broyage de sapins prévue le 10 janvier à partir de 10h sur la plateforme bois (Coat Bro Montroulez). Il y aura également une communication sur le compostage prise en charge par Morlaix communauté.

Expo de Noël Michaël Thomazo – Jean Noël Riou salle Anne de Bretagne du 7 décembre au 4 janvier 2015.